

Ordonnance du Roi, portant règlement sur le service aux Batteries, Corps-de-Garde d'Observation et signaux établis sur les Côtes, du 23 avril 1780

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du Roi, portant règlement sur le service aux Batteries, Corps-de-Garde d'Observation et signaux établis sur les Côtes, du 23 avril 1780

Adresse bibliographique : Paris : Impr. royale, 1780

Description matérielle : 1 vol. (30 p.) ; 27 cm

Note(s) : Pôle associé

Titres contenus dans cette ordonnance : 3839. De la Division et distribution du service sur les côtes ; 3840. De la position des batteries, corps-de-garde d'observation et signaux, ... ; 3841. De la distribution des canoniers-gardes-côtes aux batteries,... ; 3842. Inspection et revue ; 3843. Des magasins et munitions ; 3844. Du service journalier des batteries ; 3845. Des signaux ; 3846. De l'alarme ; 3847. De l'exécution des pièces ; 3848. Du pédonage ou transport des lettres et paquets